

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 13 AVRIL 2018**

**CM2018/13/04/17 : « LES RENCONTRES AGRICOLES DU GRAND PARIS » - CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION ENLARGE YOUR PARIS**

DATE DE LA CONVOCATION : 06 AVRIL 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA

ETAIENT PRESENTS :

Manuel AESCHLIMANN, Eric AZIERE, Marinette BACHE, Denis BADRE, Catherine BARATTI-ELBAZ, Julien BARGETON, Jean-Pierre BARNAUD, Jacques BAUDRIER (jusqu'à 11h35), Pascal BEAUDET, Jacqueline BELHOMME, David BELLARD, Sébastien BENETEAU, Jacques-Alain BENISTI, Sylvain BERRIOS (jusqu'à 11h30), Jean-Didier BERTHAULT, Patrice BESSAC, Patrick BLOCHE, Jean-Paul BOLUFER (jusqu'à 11h25), Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD (jusqu'à 11h30), Céline BOULAY-ESPERONNIER, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Colombe BROSSEL (jusqu'à 11h35), Denis CAHENZLI, Frédérique CALANDRA (à partir de 10h10), Patrice CALMEJANE, Vincent CAPOCANELLAS, Gilles CARREZ (jusqu'à 11h45), Luc CARVOUNAS, Eric CESARI, Régis CHARBONNIER, Jacques CHAUSSAT, Hervé CHEVREAU (jusqu'à 11h30), Yves CONTASSOT, Gérard COSME, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD (jusqu'à 11h20), Philippe DALLIER, Stéphanie DAUMIN, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Tony DI MARTINO (jusqu'à 11h20), Patrick DONATH, Patrick DOUET, Corentin DUPREY, Christian DUPUY (jusqu'à 11h35), Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Léa FILOCHE, Michel FOURCADE, Vincent FRANCHI, Jean-Christophe FROMANTIN, Afaf GABELOTAUD (jusqu'à 11h15), Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER (jusqu'à 11h30), Jean GENESTIER, Sylvie GERINTE, Hervé GICQUEL (jusqu'à 11h20), Christophe GIRARD, Didier GONZALES, Nicole GOUETA (jusqu'à 11h20), Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE, Didier GUILLAUME (jusqu'à 11h20), Daniel GUIRAUD, Marie-Laure HAREL, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Ivan ITZKOVITCH, Patrick JARRY, Halima JEMNI, Bruno JULLIARD (jusqu'à 11h30), Jérôme KARKULOWSKI, Marie KENNEDY, Olivier KLEIN, Laurent LAFON, Jean-Christophe LAGARDE, Philippe LAURENT, Christine LAVARDE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE (jusqu'à 10h30), Marie-Christine LEMARDELEY, Xavier LEMOINE (jusqu'à 11h20), Michel LEPRÊTRE, Hervé MARSEILLE, Jacques JP MARTIN, Valérie MAYER-BLIMONT, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Fadila MEHAL, Jean-Loup METTON, Philippe MONGES (jusqu'à 11h35), Joëlle MOREL, Georges MOTHRON, Gauthier MOUGIN, Jean-Charles NEGRE, Frédéric NICOLAS, Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Philippe PEMEZEC (jusqu'à 10h40), Mao PENINO, Carine PETIT, Gilles POUX, Danièle PRÉMEL, Raphaëlle PRIMET, Robin REDA, Yves REVILLON, Laurent RIVOIRE, Laurent RUSSIER, André SANTINI, Eric SCHLEGEL, Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK, Anne SOUYRIS (à partir de 10h00 et jusqu'à 11h00), Jean-Pierre SPILBAUER, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHENE, Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, Corinne VALLS, François VAUGLIN (jusqu'à 11h25), Pauline VÉRON (jusqu'à 10h30), Dominique VERSINI (jusqu'à 10h50) et Jean-François VOGUET.

Formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES :

Marie-Hélène AMIABLE par Jacqueline BELHOMME, François ASENSI par Danièle PREMEL, Pierre-Christophe BAGUET par Christine LAVARDE, Christiane BARODY-WEISS par Denis BADRE, Jacques BAUDRIER par Laurent RUSSIER (à partir de 11h35), Sylvain BERRIOS par Patrick OLLIER (à partir de 11h30), Jean-Paul BOLUFER par Georges MOTHRON (à partir de 11h25), Geoffroy BOULARD par Sébastien BENETEAU (à partir de 11h30), Philippe BOUYSSOU par Stéphanie DAUMIN, Gilles CARREZ par Jacques-Alain BENISTI (à partir de 11h45), Marie CHAVANON par Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Hervé CHEVREAU par Frédéric NICOLAS (à partir de 11h30), Marie-Carole CIUNTU par Jean-Paul FAURE-SOULET, Jérôme COUMET par Mao PENINO, Thierry DEBARRY par Yves THOREAU, Richard DELL'AGNOLA par Geoffroy BOULARD, Carole DRAI par Céline BOULAY-ESPERONNIER, Julien DUMAINE par Philippe DALLIER, Yvan FEMEL par Catherine LECUYER, Jacques GAUTIER par Manuel AESCHLIMAN (à partir de 11h30), Hervé GICQUEL par Jérôme KARKULOWSKI (à partir de 11h20), Nicole GOUETA par Yves REVILLON (à partir de 11h20), Didier GUILLAUME par Jacques BAUDRIER (à partir de 11h20), Jean-Jacques GUILLET par Jean-Baptiste DE FROMENT, Michel HERBILLON par Nathalie FANFANT, Anne HIDALGO par Bruno JULLIARD, Christine JANODET par Joelle MOREL, Vincent JEANBRUN par Patrice CALMEJANE, Carinne JUSTE par Patrick JARRY, Philippe JUVIN par Sylvain BERRIOS, Jean-Claude KENNEDY par Michel LEPRETRE, Bertrand KERN par Gérard COSME, Nathalie LALLIER par Jean-Didier BERTHAULT, Franck LE BOHELLEC par Eric CESARI, Eric LEJOINDRE par Marinette BACHE (à partir de 10h30), Xavier LEMOINE par Françoise LECOUFLE (à partir de 11h20), Marie-Pierre LIMOGES par Claire MAYOLY-FLORENTIN, Jacques MAHEAS par Daniel GUIRAUD, Pierre-Yves MARTIN par Xavier LEMOINE, Jean-Loup METTON par Hervé MARSEILLE, Jean-Louis MISSIKA par Catherine BARATTI-ELBAZ (jusqu'à 10h00), Christophe NAJDOVSKI par Yves CONTASSOT, Philippe PEMEZEC par Gauthier MOUGIN (à partir de 10h40), Jean-Pierre SCHOSTECK par Valérie MAYER-BLIMONT, Jean-Yves SENANT par Georges SIFFREDI, Azzedine TAÏBI par Patrick BRAOUEZEC, Sylvine THOMASSIN par Olivier KLEIN, Sophie VALLY par Gilles POUX, François VAUGLIN par Corinne VALLS (à partir de 11h25), Pauline VÉRON par François VAUGLIN (à partir de 10h30) et Jean-Marie VILAIN par Robin REDA.

ETAIENT ABSENTS :

Sylvie ALTMAN, Dominique BAILLY, Françoise BAUD, Patrick BEAUDOUIN, Zacharia BEN AMAR, Eric BERDOATI, Jean-Didier BERGER, Julie BOILLOT, Alain-Bernard BOULANGER, Ian BROSSAT, Colombe BROSSEL (à partir de 11h35), Frédérique CALANDRA (jusqu'à 10h10), Christian CAMBON, Laurent CATHALA, Raymond CHARRESON, François DAGNAUD (à partir de 11h20), Grégoire DE LA RONCIERE, Stéphane DE PAOLI, Marielle DE SARNEZ, William DELANNOY, Tony DI MARTINO (à partir de 11h20), Olivier DOSNE, Didier DOUSSET, Christian DUPUY (à partir de 11h35), Stéphane GATIGNON, Jean-Jacques GIANNESINI, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, François HAAB, Eric HELARD, Bruno JULLIARD (à partir de 11h30), Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Jean-François LAMOUR, Brigitte MARSIGNY, Thierry MEIGNEN, Virginie MICHEL-PAULSEN, Philippe MONGES (à partir de 11h35), Rémi MUZEAU, Jean-Marc NICOLLE, Anne-Constance ONGHENA, Gilles SAVRY, Anne SOUYRIS (jusqu'à 10h00 et à partir de 11h00), Michel TEULET, Georges URLACHER, Martine VALLETON, Laurent VASTEL, Dominique VERSINI (à partir de 10h50) et Alexandre VESPERINI.

Le changement climatique, associé aux problématiques d'urbanisation, de croissance démographique et d'évolution des modes de vie, fait naître des enjeux croissants pour la Métropole, posant la question des paradigmes futurs de développement du territoire métropolitain.

Dans ce contexte, les éléments de résilience, d'adaptation et de modération des impacts reposent sur plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci, les espaces agricoles constituent un formidable réservoir de solutions tant en matière de réduction des impacts que d'adaptation face à ces changements.

Outre les questions immédiates de préservation et de développement de la biodiversité, les terres agricoles offrent de nombreux bénéfices écologiques, économiques, productifs et récréatifs, et peut jouer un rôle « tampon » d'amortisseur ou de réparateur des effets du changement climatique.

Le Plan climat, arrêté par le Conseil métropolitain le 8 décembre 2017, identifie ainsi plusieurs enjeux liés à l'agriculture urbaine :

- L'artificialisation des sols agricoles,
- Le manque de diversification de l'agriculture francilienne,
- L'augmentation de la distance moyenne d'approvisionnement alimentaire,
- L'impact des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole, de l'alimentation et des transports de marchandises,
- La diminution des surfaces agricoles et du nombre d'exploitations,
- La faible autosuffisance alimentaire du territoire.

Pour répondre à ces enjeux, la stratégie métropolitaine vise à favoriser le développement d'une agriculture urbaine et périurbaine respectueuse de l'environnement.

Les objectifs fixés par le Plan climat métropolitain sont les suivants :

- Sanctuarisation des surfaces agricoles existantes et développement de 3 000 ha supplémentaires de surfaces agricoles urbaines et périurbaines, respectueuses de l'environnement, à horizon 2030 (soit 6% du territoire et une autonomie de la Métropole en fruits et légumes de 15%) ;
- Développement des circuits courts alimentaires, en évitant les effets rebonds en matière d'émissions de gaz à effet de serre liées à l'acheminement de la production agricole du producteur aux consommateurs ;
- Valorisation locale des déchets organiques.

Dans ce contexte, la Métropole souhaite conclure une convention de partenariat avec Enlarge your Paris, association organisatrice d'événements culturels et média grand parisien, pour mener à bien « Les rencontres agricoles du Grand Paris ». Par ailleurs, la métropole du Grand Paris entame une démarche conjointe avec AgroParisTech sur le volet scientifique de cette initiative.

Ce projet de valorisation de l'agriculture urbaine au sein de la Métropole prévoit les actions suivantes :

- Organisation de rencontres et d'ateliers avec les acteurs de l'agriculture urbaine (élus, habitants, scientifiques et praticiens de l'agriculture en ville), entre octobre 2018 et juin 2019,
- Réalisation d'un événement estival itinérant, autour d'une transhumance, mêlant agriculture et manifestations culturelles, en septembre 2018 et juillet 2019,
- Elaboration d'un livre blanc de l'agriculture métropolitaine dans le Grand Paris, d'ici fin 2019.

Ces actions s'inscriront dans les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale, du Plan climat et de la stratégie Nature, adoptée le 19 octobre 2017. Elles veilleront donc à aborder les sujets suivants : développement des circuits courts, promotion de l'agriculture biologique, offre alimentaire durable dans les marchés publics, valorisation des bio-déchets, préservation de la biodiversité, conservation et restauration des terres agricoles, désimperméabilisation des sols,

bien-être animal, sensibilisation aux enjeux d’agriculture urbaine, élaboration d’un projet scientifique cohérent en lien avec AgroParisTech.

Dans cette perspective, il est proposé de conclure une convention de partenariat entre la Métropole et Enlarge your Paris pour une période de deux ans, avec une contribution financière métropolitaine de 55 000 €, soit environ 67% du coût global HT du projet, en deux versements (27 500 euros en 2018 et 27 500 euros en 2019).

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l’article L5219-1,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, en particulier l’article 9-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l’action publique territoriale et d’affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant la compétence de la Métropole en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie,

Considérant les enjeux d’agriculture urbaine de la Métropole, en particulier identifiés par le Plan climat,

Considérant les objectifs et actions présentés en matière d’agriculture dans le Plan climat et la « stratégie Nature »,

La commission Développement durable et environnement consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les termes de la convention pluriannuelle d’objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et l’association « Enlarge your Paris » domiciliée 6 rue des Fauvettes à Châtillon, telle que jointe en annexe.

AUTORISE le Président à signer ladite convention.

PRECISE que cette convention est conclue pour une durée de deux années.

FIXE le montant total de la subvention à 55 000 € (cinquante-cinq mille euros) dont 27 500 € au titre de l'année 2018 et 27 500 € au titre de l'année 2019.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputés sur le chapitre 65, sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets des exercices 2018 et 2019.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.